

COMMISSION DE CONCILIATION DES NATIONS UNIES POUR LA PALESTINE

RESTRICTED  
SR/120

18 janvier 1950  
Original : FRENCH

18 DEC 1950

|     |  |  |
|-----|--|--|
| 12. |  |  |
|-----|--|--|

COMPTE RENDU ANALYTIQUE  
DE LA CENT VINGTIEME SEANCE

tenue au Palais des Nations, à Genève, le mercredi 18 janvier 1950, à 11h.

|                           |                        |
|---------------------------|------------------------|
| Présents: M. de Boisanger | (France) - Président   |
| M. Barco x)               | (Etats-Unis)           |
| M. Eralp x)               | (Turquie)              |
| M. de Azcarate            | - Secrétaire principal |
| x) Suppléants             |                        |

Le PRESIDENT estime qu'il convient d'attendre le retour de M. Palmer et de M. Yalcin pour examiner les deux rapports préparés par M. Clapp et prendre une décision à leur sujet.

Il a eu l'occasion de dire au représentant d'Israël à Genève que la Commission de conciliation étudierait en premier lieu la question des compensations, question très importante, à propos de laquelle le Gouvernement d'Israël aurait tout intérêt à se montrer conciliant.

D'après la conversation qu'il a eue avec le représentant d'Israël, le Président a cru comprendre que le Gouvernement d'Israël était peu satisfait du Rapport Clapp. Ce Gouvernement regrette de ne pas avoir eu la possibilité de faire connaître son opinion avant la publication du Rapport. Le Président a fait remarquer au représentant d'Israël que, conformément à la résolution de l'Assemblée Générale, ce rapport devait être publié sans être communiqué au préalable aux parties intéressées. Celles-ci peuvent faire connaître maintenant leurs observations et il appartient à la Commission de conciliation de leur donner la publicité qui convient.

Le Président estime qu'il serait bon que le Conseiller juridique et le Secrétariat de la Commission étudient les deux Rapports Clapp, afin de soumettre à la Commission tous commentaires qui pourraient être utiles.

Le SECRETAIRE PRINCIPAL indique que les deux documents sont déjà à l'étude et il propose que le Secrétariat prépare une analyse du Rapport final de la

Mission économique d'étude. Cette analyse ferait ressortir les questions sur lesquelles la Commission de conciliation aura à se prononcer, ce qui faciliterait sa tâche.

Il en est ainsi décidé.

M. BARCO (Etats-Unis), faisant remarquer que le rapport transmis par M. Clapp sur la question des compensations est un document confidentiel, demande s'il ne serait pas préférable que le Secrétariat prépare sur cette question un projet de rapport qui s'inspirerait du Rapport Clapp et qui pourrait être étudié par le Comité Général pour être soumis par lui à la Commission de conciliation.

Le PRESIDENT considère que le Rapport Clapp sur les compensations n'est pas destiné à rester confidentiel de façon définitive. Il estime, d'autre part, qu'il y aurait tout intérêt à communiquer ce rapport aux parties intéressées, si M. Clapp n'y voit pas d'objection. En effet, cette question donnera lieu à une discussion difficile et les travaux de la Commission se trouveraient facilités si elle pouvait se fonder sur les conclusions dudit rapport.

M. BARCO (Etats-Unis), ayant demandé si le Gouvernement d'Israël avait fait connaître son intention d'envoyer une délégation à Genève, le SECRETAIRE PRINCIPAL indique qu'il n'a pas encore reçu de réponse aux télégrammes qu'il a adressés aux Ministères des Affaires étrangères de l'Etat d'Israël et des Etats arabes.

En ce qui concerne l'Egypte, M. Labbane lui a annoncé l'arrivée prochaine de Mostapha Bey. Au cours de la conversation, il lui a également affirmé que son Gouvernement n'avait pas l'intention de modifier sa politique et qu'il entendait poursuivre les négociations par l'intermédiaire de la Commission de conciliation.

Le PRESIDENT estime qu'il convient d'attendre une réponse aux télégrammes avant de prendre d'autres dispositions.

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 11h.45